REGLEMENT TOURNOI DES 36 COMMUNES
Dimanche 20 novembre 2022

Préambule : Ce document est un complément du « programme » de la compétition. En cas de litige, le REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2022 / 2023 *prévaut sur ce document*

KUMITE

Chaque participant(e) devra se présenter à la **table de contrôle** muni de son passeport sportif contenant **2 timbres de licences au minimum** dont celui de la saison sportive en cours.

Sa tenue personnelle obligatoire sera composée d'un karaté gi / ceinture rouge et ceinture bleue, protège-dent adapté / gants (rouge et bleu) / protège-pieds (rouge et bleu) / protège-tibia / coquille pour les combattants / protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, séniors et vétérans ou plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs(trices) des autres catégories.

Les **catégories d'âge** et **de poids** sont celles du REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2022 / 2023.

Les compétiteurs doivent impérativement être licenciés au moment de leur inscription sur le site de la FFKDA sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Il ne sera plus possible de s'inscrire à la compétition après la date limite précisée sur le déroulé.

Tout compétiteur arrivant en retard ne pourra pas participer à la compétition.

Le règlement de la compétition est celui de la FFKDA.

KATA

Chaque participant(e) devra se présenter à la **table de contrôle** muni de son passeport sportif contenant **2 timbres de licences au minimum** dont celui de la saison sportive en cours.

Sa tenue personnelle obligatoire sera composée d'un karaté gi/ceinture rouge et ceinture bleue.

Les **catégories d'âge** et la **liste des katas par catégories** sont celles du REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2022 / 2023.

Les compétiteurs doivent impérativement être licenciés au moment de leur inscription sur le site de la FFKDA sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Il ne sera plus possible de s'inscrire à la compétition après la date limite précisée sur le déroulé.

Tout compétiteur arrivant en retard ne pourra pas participer à la compétition.

Le règlement de la compétition est celui de la FFKDA.

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle – 92 140 Clamart
Tél : 06 80 07 35 15 – cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : http://sites.ffkarate.fr/hautsdeseine
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565

IMPORTANT

- La compétition est **uniquement** ouverte aux clubs des Hauts-De-Seine.
- La compétition est **sans repêchage**.
- La compétition est **avec sur-classement** de catégorie.
- Les compétiteurs de la catégorie « vétérans » peuvent participer à la compétition dans la catégorie des « séniors » en kata et/ou combat.
- Des passeports seront mis en vente le jour de la compétition.
- La surface des tatamis sera de **9 m x 9 m** au lieu de 8 m x 8 m.
- Une **buvette** sera disponible le jour de la compétition.
- Suivant le nombre de participants, les organisateurs de la compétition se réservent le droit de regrouper des catégories.
- Pour la compétition, le nombre de coachs par club est limité à **4 coachs** maximum.
- Le ou les coach(s) du club doivent avoir un comportement exemplaire en toute circonstance et rester assis sur les chaises mises en place à cet effet.
- Tous les renseignements sur le coaching (*conditions d'obtention du badge, fiche, etc.)* sont disponibles sur le site internet du CDK92 - rubrique « compétitions / coaching » : http://sites.ffkarate.fr/hautsdeseine/competitions/coaching/
- Les frais d'engagement sont de **3€** par épreuve et par compétiteur. Les inscriptions sont réalisées directement par les clubs en ligne (http://www.ffkcompetition.fr/).
- Le règlement des inscriptions ne se fait que par le portail **HelloAsso** : **https://cutt.ly/SBzju4c**

La remise du trophée du Tournoi des Commune aura lieu à la fin de la compétition.

ATTRIBUTION DES POINTS

1er	2ème	3ème
10 points	7 points	3 points

Une remise de Trophée sera effectuée pour les 3 premières villes.

Le classement par communes sera calculé en fonction du nombre de points obtenus par le ou les clubs de chaque commune.

Le trophée sera remis au club de la commune qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Nous comptons sur votre présence.

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle – 92 140 Clamart
Tél : 06 80 07 35 15 – cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : http://sites.ffkarate.fr/hautsdeseine
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565